



CHÂLONS ET SA RÉGION

ÉDUCATION

Les CM1-CM2 du village, législateurs en herbe

SAINTE-MARIE-À-PY La classe à double-niveau CM1-CM2, du directeur Renaud Hans, participe à la 25^e édition du Parlement des enfants. L'objectif : rédiger une proposition de loi sur le thème « L'alimentation durable et équilibrée ». La députée Lise Magnier a rencontré les écoliers lundi 25 janvier.

ADRIANE CARROGER

C'est dur d'être une femme députée ? Est-ce que vous avez déjà écrit une loi qui fonctionne ? Tu nous as dit que ta place c'était la 157 mais, je veux dire, c'est haut, et puis c'est loin, tu vois tout le monde ? »

Ce lundi 25 janvier, les dix-huit élèves de la classe de CM1-CM2, en chaussons ou chaussettes, contexte sanitaire oblige, recevait une visite bien particulière : celle de Lise Magnier, la députée de la 4^e circonscription de la Marne. Une invitation des élèves à laquelle elle a répondu favorablement dans le cadre de leur participation à la 25^e édition du Parlement des enfants. Pour ce concours, qui s'inscrit dans le programme d'enseignement civique et moral, les écoliers sont amenés à rédiger une proposition de loi sur le thème consacré cette année à « l'alimentation durable et équilibrée ».

« Quand je leur ai proposé de participer à ce concours, ils ont été enthousiastes et unanimes »

Renaud Hans, enseignant

Un thème en résonance avec la profession de leurs parents qui sont pour beaucoup agriculteurs.



Ce lundi, la députée Lise Magnier a aussi expliqué aux enfants sa fonction, son rôle et comment se construit une loi.

« Quand je leur ai proposé de participer à ce concours, ils ont été enthousiastes et unanimes », se souvient leur enseignant et directeur Renaud Hans.

Après avoir pensé et rédigé leur lettre de candidature en fin d'année, ils ont travaillé sur le fond et plusieurs idées ont émergé. C'est Lise Magnier qui les a aiguillés grâce à sa connaissance du calen-

drier législatif et du contenu des lois déjà en vigueur.

Renaud Hans explique : « On va travailler essentiellement sur deux axes. Le premier, améliorer les étiquettes des emballages pour que le consommateur sache exactement la provenance des produits qu'il achète. La députée nous a donné l'exemple de la viande, qui n'est pas toujours clair. Le second axe

concerne l'obligation de composter tous les aliments non consommés. C'est ambitieux puisque selon que l'on habite dans une maison ou un appartement, en ville ou à la campagne, c'est peut-être plus compliqué à mettre en œuvre. » Professeur et élèves vont plancher sur leurs propositions cette semaine. Date limite d'envoi à Lise Magnier, le vendredi 5 février. ■



LE CALENDRIER

• **Le Parlement des enfants** est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF). Elle offre aux élèves de CM2 une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur.

• **Les enfants** ont jusqu'au 5 février pour envoyer leur proposition de loi. Les jurys de chaque académie, sélectionneront, entre le 8 et le 19 mars, une proposition de loi par académie.

• **Il y a une classe en lice** par circonscription, donc cinq dans la Marne.

• **Le lundi 3 mai**, un jury national, composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'AEFE et la MLF, sélectionneront cinq propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques. Elles seront ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants. Chaque classe choisira la proposition de loi ayant sa préférence et procédera à un vote électronique sur ce même site jusqu'au 31 mai à 12 heures.

• **Les classes finalistes** seront accueillies le mardi 15 juin à l'Assemblée nationale. À cette occasion, le nom de la classe lauréate de la 25^e édition sera dévoilé.